



# AUTORISATION PARENTALE

(image, transport, sécurité)

Je soussigné(e).....

demeurant.....

père mère tuteur légal de l'enfant (nom, prénom.....

**Autorise mon enfant nommé ci-avant adhérent à l'USI VOLLEY-BALL à participer aux différentes rencontres interclubs et aux déplacements organisés par le club.**

Dans le cadre de ces rencontres, je me tiens à dispositions du club pour assurer au moins un déplacement (catégorie baby à minime) et au moins deux déplacements pour les autres catégories « jeune ».

**Autorise la diffusion de l'image de mon enfant à l'occasion d'évènement sur des supports de communication (articles de journaux, blog...)\***

**J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la valorisation du volley-ball en Auvergne, pour une durée limitée à la vie des supports utilisés.**

**En conséquence de quoi je renonce à revendiquer une quelconque rétribution au titre du droit à l'image. Je renonce également à toutes poursuites à l'encontre de la personne à qui je délivre cette autorisation si son image venait à être utilisée par un tiers non mentionné dans ce formulaire.**

A l'occasion des déplacements de l'équipe de mon enfant, j'autorise l'USI Volley-ball à organiser le transport de celui-ci soit par des parents bénévoles soit par un membre de l'encadrement. Les déplacements se feront exclusivement en voiture personnelle. Sans cette autorisation signée, les déplacements restent à la charge des parents de l'enfant.

## INFORMATION SECURITE « TRANSPORT »

Lorsque vous transporterez les enfants, nous vous remercions d'appliquer les règles élémentaires du code de la route et notamment :

- à posséder un permis de conduire en cours de validité.
- à présenter un véhicule assuré au tiers, au minimum incluant la protection des passagers autres que les membres de votre famille.
- à présenter un véhicule en conformité avec l'obligation du contrôle technique.
- à respecter le nombre de places autorisées dans votre véhicule et à faire attention au passager de la place avant dont l'accès est réglementé par l'âge.
- à obliger les enfants à s'attacher avec les ceintures de sécurité. Les enfants de moins de dix ans doivent être installés à l'arrière avec un dispositif de retenue spécifique.
- à prendre le volant sobre.

## INFORMATION SECURITE « GYMNASE »

Il arrive que l'entraîneur de votre enfant soit absent ou en retard. Il se peut qu'il n'ait pas eu le temps de vous prévenir et que le club ne puisse pas assurer l'accueil des enfants.

Pour éviter les soucis liés à cette absence, nous vous demandons d'**accompagner votre enfant** jusque dans la salle et de ne le laisser qu'après vous être assuré de la présence de l'entraîneur.

Il vous est donc fortement déconseillé de déposer votre enfant devant le gymnase sans prendre le temps de descendre de la voiture. En outre, votre arrêt montrera que vous **encouragez la pratique de votre enfant en vous intéressant à son activité.**

Nous vous remercions d'appliquer ces conseils pour la sécurité et la tranquillité de chacun de nous.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

\*Condition d'anonymat possible à préciser